

*Site Natura 2000*  
*« Sommets du nord Margeride » FR 8301070*



*Bilan annuel d'activité*  
*Année 2015*



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : [accueil@haut-allier.com](mailto:accueil@haut-allier.com)



# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>I. PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>II. ANIMATION DU SITE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE</b> .....	<b>3</b>
1.1 <i>Contrats Natura 2000 agricoles</i> .....	<b>3</b>
1.2 <i>Charte Natura 2000</i> .....	<b>6</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	<b>8</b>
<b>2. EVALUATIONS D’INCIDENCES</b> .....	<b>8</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	<b>9</b>
<b>3. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b> .....	<b>9</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	<b>10</b>
<b>4. INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b> .....	<b>10</b>
4.1 <i>Création / mise à jour d’outils de communication, média</i> .....	<b>10</b>
4.2 <i>Prise de contact avec des partenaires potentiels</i> .....	<b>10</b>
4.3 <i>Autres actions de communication/ sensibilisation</i> .....	<b>11</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	<b>11</b>
<b>5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>12</b>
5.1 <i>Suivi des autres démarches en lien avec le site</i> .....	<b>12</b>
DETAIL DES OPERATIONS.....	<b>12</b>
<b>6. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DE LA GOUVERNANCE DU SITE</b> .....	<b>13</b>
6.1 <i>Organisation de la gouvernance du site</i> .....	<b>13</b>
6.2 <i>Gestion administrative et financière</i> .....	<b>13</b>
<b>III. SYNTHESE DE L’ANIMATION 2015 SUR LE SITE “SOMMETS DU NORD MARGERIDE”</b> 14	
<b>1. BILAN DU TEMPS D’ANIMATION SUR LE SITE</b> .....	<b>14</b>
<b>2. SYNTHESE FINANCIERE</b> .....	<b>15</b>

# I. Préambule

Le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002. Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site, il a donc élaboré son Document d'objectifs, validé en décembre en 2011.

Les principaux enjeux du site concernent des habitats humides de type « Tourbières hautes actives », des habitats agropastoraux à l'image des « Landes sèches européennes » et des « Pelouses à Nard », mais aussi des habitats forestiers de type « Hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné. A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La variété des milieux patrimoniaux constituent un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité. Albert HUGON, maire de Clavières, a été élu Président du Comité de pilotage à l'occasion de la réunion du 14 décembre 2011 et réélu à l'occasion de la réunion du 6 novembre 2014 à Ruynes-en-Margeride.

Le SMAT du Haut-Allier a été élu structure porteuse de ce site lors du Comité de pilotage du 14 décembre 2011 puis réélu le 6 novembre 2014, il en assure également l'animation depuis janvier 2012. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le premier semestre d'animation ayant fait l'objet d'un précédent rapport d'activité, le présent rapport couvre **l'animation du site durant le second semestre 2015** selon la convention attributive n°2015-20, correspondant à la mise en œuvre de l'animation pour le second semestre 2015 et l'année 2016.

Durant le second semestre 2015, **29 jours d'animateurs** ont été consacrés à l'animation du site « Sommets du nord Margeride ».

## **II. Animation du site**

### **1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**

#### **1.1 Contrats Natura 2000 agricoles**

##### **PAEC « Margeride auvergnate »**

L'appel à projets PAEC a été lancé par le Conseil Régional d'Auvergne en juillet 2015. Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure porteuse du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » a proposé l'élaboration d'une candidature sur le territoire « Margeride auvergnate » qui intègre le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ». Le Département de la Haute-Loire, favorable à cette démarche, est partenaire du SMAT du Haut-Allier dans ce projet. L'animateur du site a participé à une réunion sur les nouvelles modalités de la Politique agricole commune et aux dispositions relatives aux MAEC dans l'objectif d'élaborer la candidature « Margeride auvergnate ».

Le PAEC « Margeride auvergnate » a fait l'objet d'une candidature déposée le 15 septembre 2015 auprès de l'autorité de gestion. Cette candidature a été construite en concertation avec les principaux représentants des collectivités, du monde agricole et des acteurs de l'environnement. Deux réunions d'un comité de pilotage (voir composition du Comité de pilotage en annexes) ont été organisées :

- la première a été organisée pour l'élaboration de la candidature le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à Ruynes-en-Margeride ;
- la seconde a été organisée le 9 novembre 2015 à Saugues pour finaliser le projet.

Des rencontres avec des agriculteurs locaux ont également permis d'affiner le projet, les mesures proposées et les chiffrages prévisionnels.

Le comité des cofinanceurs régionaux a donné un avis favorable à cette candidature, en apportant des remarques. Après la prise en compte de ces remarques, le projet final a été déposé auprès du Conseil Régional le 18 novembre 2015.

Ce projet se trouve en annexes, voici ses principales caractéristiques :

- Surface du PAEC : 8 525 hectares
- 20 communes concernées
- Zones à enjeux :
  - Site Natura 2000 « Sommets et versants orientaux de la Margeride » ;
  - Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » ;
  - Sites Natura 2000 « Lacs et rivières à Loutre », « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches » et « Rivières à Moule perlière » ;
  - Zones humides recensées dans le cadre du PRA Odonates sur le massif de la Margeride ;
  - Zones d'estives collectives situées à une altitude supérieure à 900m.

- Enjeux du PAEC :
  - Maintien de la diversité floristique des surfaces herbagères à forte valeur patrimoniale ;
  - Limitation de l'intensification des pratiques agricoles sur les surfaces facilement mécanisables et proches des sièges d'exploitations ;
  - Limitation de la déprise sur les estives collectives et les surfaces les plus éloignées des sièges d'exploitations ;
  - Gestion adaptée des zones humides.

La priorité de la contractualisation est donnée aux surfaces abritant des habitats naturels d'intérêt communautaire en sites Natura 2000.

Les mesures proposées sont les suivantes :

**Mesure système herbager et pastoral pour les entités collectives : SHP 02**

Cette mesure engage le contractant à des résultats :

- Soit au maintien de la diversité floristique de prairies : présence d'au moins quatre plantes indicatrices parmi une liste de 20 plantes établie localement et validée par le Conservatoire botanique national du Massif-Central
- Soit à l'équilibre du pâturage des surfaces pastorales : engagement à un niveau de prélèvement de la ressource évitant le surpâturage et l'embroussaillage.

La mesure est rémunérée à hauteur de 47,15 €/ha/an pour les surfaces engagées.

## Engagements unitaires

Type de milieu	Code mesure proposé	Engagement ou combinaison d'engagements	Paramètres définis localement	Critères locaux	Montant unitaire (€/ha/an ou €/ml/an)	Montant total
Zones humides	AU_MAR6_ZH01	HERBE 03	- UN = 90 - p16 = 5		65,17	121,75 €/ha/an
		HERBE 04	- p13 = 0 - p15 = 5	- Plages de chargement moyen annuel à respecter : 0,15 à 0,6 UGB/ha/an	56,58	
	AU_MAR6_ZH02	HERBE 03	- UN = 50 - p16 = 5		21,57	248,88 €/ha/an
		HERBE 04	- p13 = 0 - p15 = 5	- Plages de chargement moyen annuel à respecter : 0,15 à 0,6 UGB/ha/an	56,58	
		HERBE 13		- Chargement minimum à l'exploitation de 0,3 UGB/ha - Part minimale de prairies et pâturages permanents : 35 % de la SAU de l'exploitation - Engagement de 80 % minimum des prairies et pâturages permanents éligibles de l'exploitation	120,00	
MILIEU 01	- e6 = 5 % - p14 = 1 - rdt p = 46,3 - px f = 11		50,73			
Prairies et pâtures riches en fleurs et riveraines de cours d'eau	AU_MAR6_HE01	HERBE 07			66,01	
	AU_MAR6_HE02	HERBE 03	- UN = 90 - p16 = 5		65,17	172,48 €/ha/an
		HERBE 04	- p13 = 0 - p15 = 5	- Plages de chargement moyen annuel à respecter : 0,3 à 0,8 UGB/ha/an	56,58	
		MILIEU 01	- e6 = 5 % - p14 = 1 - rdt p = 46,3 - px f = 11		50,73	
	AU_MAR6_HE03	HERBE 03	- UN = 90 - p16 = 5		65,17	121,75 €/ha/an
		HERBE 04	- p13 = 0 - p15 = 5	- Plages de chargement moyen annuel à respecter : 0,3 à 0,8 UGB/ha/an	56,58	
Landes et parcours	AU_MAR6_HE04	HERBE 03	- UN = 60 - p16 = 5		32,47	89,05 €/ha/an
		HERBE 04	- p13 = 0 - p15 = 5	- Plages de chargement moyen annuel à respecter : 0,2 à 0,7 UGB/ha/an	56,58	
	AU_MAR6_HE05	HERBE 09			75,44	75,44 €/ha/an
Bois pâturés	AU_MAR6_HE06	HERBE 10	- p12 = 3		72,42	72,42 €/ha/an
Ripisylve	AU_MAR6_RI01	LINEA_03	- p3 = 1	- Ripisylves éligibles : toutes ripisylves présentes en bordure des cours d'eau désignés en ZSC «linéaires», et présentant des essences locales (principalement Aulne, Frêne, Erables, Saules, Peuplier noir, Noysetier, Hêtre)	0,85	0,85 €/ml/an

## Chiffrages prévisionnels à l'échelle du PAEC :

Contrats MAEC	Mesures	Montant /mesure/ha/an	Surface totale engagée estimée	Année 1		Année 2			Montant total pour 5 ans année1 + année 2	Plan de financement		
				Taux de surface engagée en année 1	montant total par an	montant total pour 5 ans	Taux de surface engagée en année 2	montant total par an		montant total pour 5 ans	25 % Agences de l'eau ou DRAAF	75 % FEADER
Enjeu Biodiversité et zones humides												
Mesure système												
SHP - Entités collectives		47,15	900,00	100,00%	42 435,00	212 175,00	0,00	0,00	0,00	212 175,00	53 043,75	159 131,25
<b>Sous total mesures système enjeu biodiversité</b>			<b>900,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 435,00</b>	<b>212 175,00</b>				<b>212 175,00</b>	<b>53 043,75</b>	<b>159 131,25</b>
Engagements unitaires												
Zone humide	AU_MAR6_ZH01	121,75	170	90,00%	18 627,75	93 138,75	10,00%	2 069,75	10 348,75	103 487,50	25 871,88	77 615,63
	AU_MAR6_ZH02	248,88	40	75,00%	7 466,40	37 332,00	25,00%	2 488,80	12 444,00	49 776,00	12 444,00	37 332,00
Prairies riches en fleurs et bordures de cours d'eau	AU_MAR6_HE01	66,01	200	10,00%	1 320,20	6 601,00	90,00%	11 881,80	59 409,00	66 010,00	16 502,50	49 507,50
	AU_MAR6_HE02	172,48	20	0,00%	0,00	0,00	100,00%	3 449,60	17 248,00	17 248,00	4 312,00	12 936,00
	AU_MAR6_HE03	121,75	150	0,00%	0,00	0,00	100,00%	18 262,50	91 312,50	91 312,50	22 828,13	68 484,38
Landes et parcours	AU_MAR6_HE04	89,05	20	0,00%	0,00	0,00	100,00%	1 781,00	8 905,00	8 905,00	2 226,25	6 678,75
	AU_MAR6_HE05	75,44	120	100,00%	9 052,80	45 264,00	0,00%	0,00	0,00	45 264,00	11 316,00	33 948,00
Bois pâturés	AU_MAR6_HE06	72,42	30	100,00%	2 172,60	10 863,00	0,00%	0,00	0,00	10 863,00	2 715,75	8 147,25
Ripisylves	AU_MAR6_LIN1	0,85	3000	0,00%	0,00	0,00	100,00%	2 550,00	12 750,00	12 750,00	3 187,50	9 562,50
<b>Sous total mesures engagements unitaires enjeu biodiversité</b>										<b>405 616,00</b>	<b>101 404,00</b>	<b>304 212,00</b>
<b>Total général (tous enjeux confondus)</b>					<b>81 074,75</b>	<b>405 373,75</b>		<b>42 483,45</b>	<b>212 417,25</b>	<b>617 791,00</b>	<b>154 447,75</b>	<b>463 343,25</b>

A l'échelle du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », deux entités collectives sont potentiellement concernées par la mesure SHP 02 : la coopérative d'estives du Mont Mouchet (commune de Clavières) sur près de 425 hectares, et l'association d'estives de Trailus (commune de Ruynes-en-Margeride) sur environ 25 hectares. L'enjeu sur le site est le maintien de surfaces pastorales gérées extensivement, sans retournement des landes restantes.

Concernant les engagements unitaires, le nombre estimatif d'exploitations agricoles engagées est de 25 pour la totalité du PAEC (Haute-Loire et Cantal). Des engagements unitaires pourront être contractualisés en particulier sur les zones humides (tourbières essentiellement), les landes et les bois pâturés qui abritent généralement un habitat d'intérêt communautaire de landes en cours de fermeture).

L'animateur du site a assuré :

- L'organisation de la concertation et des réunions (invitations, diaporamas) avec les partenaires du PAEC ;
- La rédaction de la candidature et du PAEC finalisé ;
- La préparation d'un diaporama et la présentation à la Commission régionale agro-environnementale et climatique ;

### **Suivi du contrôle ASP d'un exploitant agricole**

Le dossier suivi cette année est le même qu'en 2014 (dossier MAET engagé en 2012 sur Ruynes-en-Margeride). La recherche d'une solution en partenariat avec la FDSEA du Cantal n'a pas permis d'éviter le remboursement des sommes perçues par l'exploitant.

## **1.2 Charte Natura 2000**

L'animateur du site a pris contact avec un propriétaire forestier de la commune de Védrines-Saint-Loup, suite à une demande d'information concernant la prise en compte du Document d'objectifs dans la réalisation d'un plan simple de gestion (PSG). L'animateur a préparé le dossier de contractualisation et l'a adressé au propriétaire pour envoi à la DDT, en fin d'année 2015.

La synthèse de la contractualisation prévue est décrite dans le tableau ci-dessous :

<b>Commune</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>N° parcelles</b>	<b>Surface cadastrale (ha)</b>	<b>Engagements charte</b>
Clavières	Propriétaire privé	Propriétaire privé	C 0329	11,5935	• Milieux forestiers
			C 0331	0,1073	

La propriété est constituée de peuplement de sapin pectiné, au sein de la forêt de La Margeride. Cette forêt est relativement ancienne et intéressante du point de vue de la biodiversité. On trouve au sein de la propriété l'habitat 9120 « Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus » dans un faciès largement dominé par le Sapin pectiné (*Abies alba*), ainsi que l'habitat 9410 « Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin ». Sur des propriétés du même massif forestier, on trouve la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), mousse d'intérêt communautaire qui affectionne les forêts plutôt anciennes avec du bois mort en quantité importante. Elle constitue un marqueur du bon état écologique de ce type

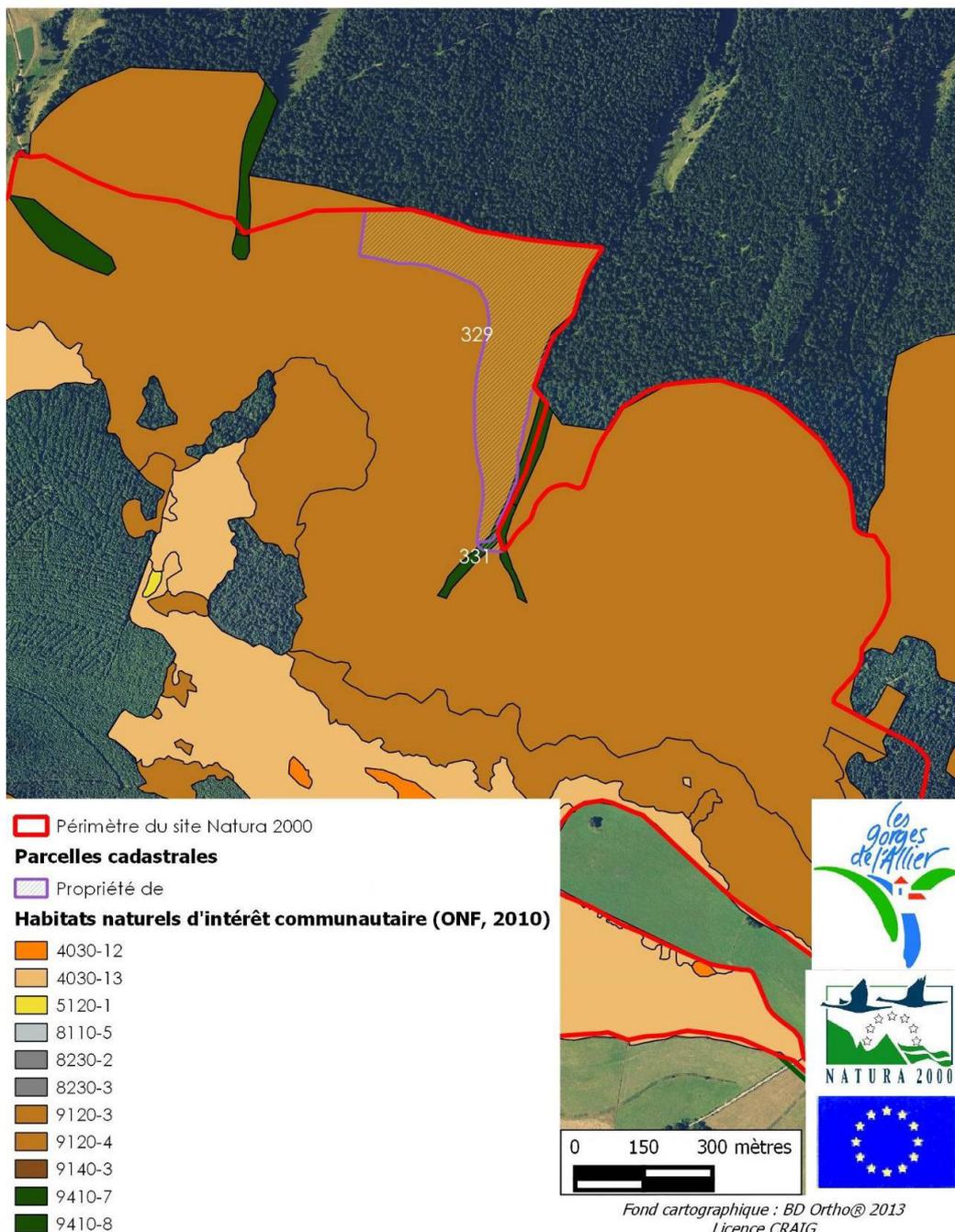
de forêts. L'engagement au maintien d'au moins deux arbres morts ou à cavités par hectare contribuera à l'objectif de maintien de la Buxbaumie verte. La carte

**Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" FR8301070**

**Charte Natura 2000**

**M.**

suivante montre la propriété concernée et les habitats naturels d'intérêt communautaire présents :



<b>Détail des opérations</b>	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b> (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
<b>1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000</b>	0,5 j
<b>1.2 Accompagnement des chartes Natura 2000</b>	1 j
<b>1.3 Accompagnement du PAEc</b>	20,5 j
<b>TOTAL</b>	<b>22 j</b>

## 2. Evaluations d'incidences

Les évaluations d'incidences font partie de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un aspect plus réglementaire. Elles consistent à évaluer l'impact de travaux, d'aménagements, de manifestations ou de programmes sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'un site, afin de les éviter, de les minimiser ou de les compenser (mesures « compensatoires »).

Durant l'année 2015, l'animateur Natura 2000 a été sollicité pour 2 projets.

<b>Date / Période</b>	<b>Intitulé projet</b>	<b>Type de projet / description</b>	<b>Communes ou territoire concerné</b>	<b>Contact</b>	<b>Enjeux/Préconisation/Commentaires</b>
09/2015	Circuit VTT	Mise en place d'un circuit VTT	Védrines-Saint-Loup	Sigrïd CHILE – CCPSFM Aurélië CHEBANCE – Département 15	Analyse du circuit au regard des enjeux du site. Ce circuit, en empruntant uniquement des voies ouvertes à la circulation, ne compromet pas la pérennité des habitats d'intérêt communautaire du site. Les habitats IC situés à proximité du circuit sont des habitats forestiers et des tourbières situées en forêts.
09/2015	Plan simple de gestion	Elaboration d'un plan simple de gestion sur une propriété forestière	Védrines-Saint-Loup	M. Verhaeghe	Plan de gestion respectant les principales dispositions de la Charte Natura 2000. La gestion engagée est la futaie jardinée, il s'agit de la méthode la plus compatible avec les objectifs du Docob. Ce plan de gestion semble de manière globale compatible avec les objectifs du Docob.

L'animateur a également participé aux réunions sur la gestion de crise en site Natura 2000, au regard des principaux risques présents sur le site. Sur le site « Sommets du nord Margeride », les principaux risques recensés sont :

- Incendie
- Tempête
- Sécheresse
- Parasitisme
- Déséquilibre biologique

A partir de la définition de ces risques, l'objectif est de produire des « fiches-réflexes » permettant, en situation de crise liée à ces risques, de limiter voire d'éviter les conséquences sur les habitats et espèces en sites Natura 2000 lorsque cela s'avère possible.

Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2016.

<b>Détail des opérations</b>	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique</b>	
<b>3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet</b>	1,5 j
<b>3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1,5 j</b>

### 3. Suivis scientifiques et techniques

#### Participation à une formation

L'animateur a participé à une formation organisée le 29 septembre 2015 au siège du Conservatoire botanique national du Massif-Central (Chavaniac-Lafayette) à l'invitation de la DREAL Auvergne, qui concernait le groupe des lichens. Cette formation était organisée dans le but de constituer un réseau d'observateurs fournissant des données dans le cadre d'une enquête régionale et nationale sur les lichens. La partie théorique en salle a été suivie d'une visite de terrain permettant d'observer plusieurs lichens comme le genre *Usnea* sur des conifères en montagne, ou encore l'espèce *Ramalina fraxinea* sur des frênes proches du siège du Conservatoire botanique. Le rôle de l'animateur Natura 2000 est ici de fournir des données sur les lichens grâce à des observations faites dans le cadre des sorties de terrain sur les sites Natura 2000.



Lichen du genre *Usnea* observé au cours de la formation, sur l'écorce d'un Sapin pectiné

<b>Détail des opérations</b>	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b> (études et mise à jour des données du site)	
<b>4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)</b>	1 j
<b>TOTAL</b>	<b>1 j</b>

#### 4. Information, communication et sensibilisation

L'information, et la communication en général sont des clés de réussite de l'appropriation locale de Natura 2000.

### **4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, média**

*Objectif : Diffuser au grand public les informations relatives à l'animation du site dans tous ses aspects (gestion des habitats et espèces, actions de communication, gestion administrative, etc...)*

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN.

On y retrouve les comptes-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations.

Par ailleurs, les actualités permettent de mettre en valeur l'organisation de manifestations organisées par la structure animatrice dans le cadre de sa programmation annuelle en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2015.

### **4.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels**

#### **Prise de contact avec la mairie de La Besseyre-Saint-Mary**

M. le Maire de la Besseyre-Saint-Mary a pris contact avec l'animateur du site pour demander si des possibilités d'actions existaient pour gérer une parcelle de lande située près du sommet du Mont-Mouchet. Une visite de terrain était prévue dans l'automne mais n'a finalement pas pu être faite. Cette visite de terrain devra être faite au cours de l'année 2016. La question de la gestion de la lande devra être abordée avec l'éventualité de la mise en œuvre d'un outil contractuel.

### **Rendez-vous avec des étudiants de Vetagro Sup**

L'animateur a rencontré un groupe de quatre élèves ingénieurs de Vetagro Sup – Clermont. Cette rencontre orientée sur les caractéristiques de la fonction d'animateur Natura 2000 a été l'occasion de distribuer la lettre d'information réalisée en 2013, et d'échanger sur la gestion des milieux naturels en lien avec l'activité agricole.

## **4.3 Autres actions de communication/ sensibilisation**

L'animateur rend compte de ses actions aux élus du SMAT à plusieurs occasions :

- Les réunions du Comité syndical, organe délibérant du SMAT du Haut-Allier, qui prend les décisions relatives aux actions engagées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 ;
- Les réunions de la commission environnement, qui suit, oriente et propose des actions en lien avec les programmes d'actions Natura 2000 ;
- Les réunions d'équipe avec le Président et les collaborateurs de la structure, permettant de rendre compte des actions conduites au fur et à mesure de leur mise en œuvre, et de la communication qui en est faite.

<b>Détail des opérations</b>	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>5. Communication, sensibilisation et information</b> (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	
<b><u>Intervention auprès d'élèves de BTS Productions animales du lycée agricole de Brioude-Bonnefont</u></b>	
<b><u>Autres actions de communication/sensibilisation</u></b>	2 j
<b>TOTAL</b>	<b>2 j</b>

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

### 5.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

Intitulé	Partenaires ou contacts (le cas échéant)	Rôle / intervention de la structure animatrice
Réunion des structures animatrices Natura 2000	DDT 43	Participation à la réunion le 3 novembre 2015
Projet de Parc Naturel Régional "Sources et Gorges de l'Allier"	Association de préfiguration du PNR « Sources et Gorges de l'Allier »	Participation à un travail sur les services écosystémiques rendus par le pastoralisme.
Plan national d'actions en faveur des odonates	CEN Auvergne	Contact d'élus locaux pour information sur la démarche et sur la réalisation d'inventaires sur plusieurs communes concernées par le site Natura 2000.

Détail des opérations	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b> (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
<b>Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches suivantes :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique environnementale de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride : Suivi de la Charte forestière de territoire, fourniture de données cartographiques sur les zones humides présentes sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ».</li> <li>- Programme LEADER du Pays de Lafayette / volet environnemental : extraction de données environnementales</li> <li>- Nouvelle programmation de la Politique agricole commune (PAC 2014-2020) : Nouvelles dispositions liées aux prairies sensibles en particulier</li> <li>- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Allier</li> <li>- Projet de Parc Naturel Régional « Sources et Gorges de l'Allier » : réponse à une enquête sur le pastoralisme et les services écosystémiques qui en dépendent et suivi de la démarche</li> <li>- Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) Odonates, qui concerne potentiellement des espèces d'intérêt communautaire prise de contact avec les élus des communes concernées par le site Natura 2000 pour information sur la réalisation d'inventaires de terrain.</li> <li>- Réunion des structures animatrices du Cantal (22/06/2015 – Aurillac)</li> </ul>	0,25 j
<b>TOTAL</b>	<b>0,25 j</b>

## 6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

### 6.1 Organisation de la gouvernance du site

Aucune réunion du Comité de pilotage n'a été organisée cette année.

### 6.2 Gestion administrative et financière

#### - Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2015. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

#### - Gestion et suivi du programme d'actions

La structure animatrice élabore le programme d'action annuel, à partir des fiches-actions du DOCOB. Pour cela, elle réalise les programmes détaillés d'activités, effectue les demandes de devis nécessaires au chiffrage, prépare les plans de financement et les délibérations correspondantes prises par le Comité syndical. Elle prépare également les documents administratifs nécessaires à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions : formulaires de demande, certificats administratifs, justificatifs de chiffrages (devis, fiches de paye, etc...), déclaration de commencement d'opération, autres documents.

Pour l'animation en cours, l'animateur planifie et organise son emploi du temps, classe les documents relatifs à l'animation du site, archive les mails, complète son calendrier de suivi.

#### - Mise à jour de la base de données SUDOCO

La mise à jour de la base de données s'est poursuivie en 2015. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2015.

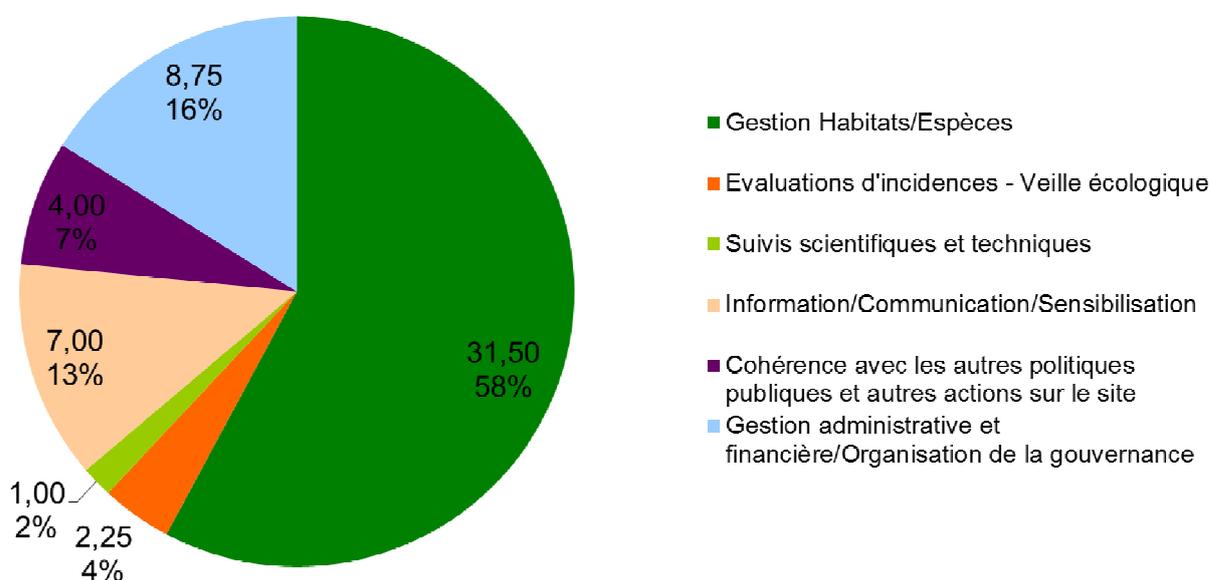
<b>Détail des opérations</b>	Nombre de jours 2 <sup>ème</sup> semestre 2015
<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	
<b>7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics</b>	1 j
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>	
<b>9.1 Rapport d'activité annuel</b>	1,5 j 0,5 j (animateur superviseur)
<b>9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 j</b>

### III. Synthèse de l'animation 2015 sur le site "Sommets du nord Margeride"

#### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la part du temps d'animation (nombre de jours et % correspondant) consacré à chaque partie de l'animation globale, selon la nomenclature précédemment employée :

**Répartition du temps d'animation sur le site "Sommets du nord Margeride" Année 2015**



La gestion des habitats et espèces domine largement la répartition des tâches sur le site « Sommets du nord Margeride » en 2015, en particulier à travers l'élaboration de la candidature PAEC « Margeride auvergnate ». Le temps passé peut sembler important, il faut garder en tête que le travail a été relativement bien affiné avec les acteurs locaux, en particulier la Coopérative d'estive du Mont-Mouchet. La contractualisation agricole devrait en être facilitée durant la phase d'animation.

De fait, les autres catégories représentent de faibles parts dans l'animation. Au cours de l'année 2016, la part accordée à la gestion des habitats et espèces devrait encore être assez élevée au vu des projets potentiellement mis en œuvre.

## 2. Synthèse financière

Le tableau suivant résume les dépenses et les recettes engagées pour de second de l'année 2015 sur le site "Sommets du nord Margeride" :

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	6 812,17 €	5 586,94 €
Frais professionnels		0,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>6 812,17 €</b>	<b>5 571,69 €</b>

La différence entre la demande de subvention et le coût d'animation réel sera compensé en 2016.

A Langeac, le 31 décembre 2015

Le Président du SMAT du Haut-Allier  
Jean-Pierre VIGIER



# *Annexes*

**Documents relatifs à la concertation sur les projets agro-  
environnementaux et climatiques**

## Services et établissements publics de l'Etat

		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne
		Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire
		Direction Départementale des Territoires du Cantal

## Collectivités territoriales et leurs groupements

Monsieur le Président	du	Conseil Régional d'Auvergne
Monsieur le Président	du	Département du Cantal
Monsieur le Président	du	Département de la Haute-Loire
Monsieur le Maire	d'	Auvers
Monsieur le Maire	de	La Besseyre-Saint-Mary
Monsieur le Maire	de	Clavières
Monsieur le Maire	de	Lorcières
Monsieur le Maire	de	Montchamp
Monsieur le Maire	de	Ruynes-en-Margeride
Monsieur le Maire	de	Védrines-Saint-Loup
Monsieur le Maire	de	Saugues
Monsieur le Maire	de	Grèzes
Monsieur le Maire	de	Chanaleilles
Monsieur le Président	de la	Communauté de Communes du Pays de Saugues
Monsieur le Président	de la	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour - Margeride
Monsieur le Président	du	Syndicat Mixte de Garabit Grandval
Monsieur le Président	du	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Monsieur le Président	du	Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier
Monsieur le Président	du	Syndicat intercommunal des eaux de la Margeride nord

## Propriétaires, usagers et socio-professionnels

Monsieur le Président	de la	Chambre d'Agriculture du Cantal
Monsieur le Président	de la	Chambre d'Agriculture de la Haute Loire
Monsieur le Président	de la	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal
Monsieur le Président	de la	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Haute Loire
Monsieur le Président	du	Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Loire

Monsieur le Président	du	Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Cantal
		Bureau régional de la Coordination rurale d'Auvergne
Monsieur le Porte-parole	de la	Confédération Paysanne du Cantal
Monsieur le Porte-parole	de la	Confédération Paysanne de la Haute Loire
Monsieur le Président	de la	Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
Monsieur le Président	de la	Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Loire
Monsieur le Président	de la	Fédération du Cantal pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Monsieur le Président	de la	Fédération de la Haute Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Monsieur le Président	de la	Fédération Régionale Auvergne pour la Nature et l'Environnement
Monsieur le Président	de la	Ligue pour la protection des oiseaux
Monsieur le Directeur	du	Conservatoire botanique national du Massif Central
Monsieur le Directeur	du	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

### **Exploitants agricoles et estives collectives**

Monsieur le Président	de la	Fédération Auvergne Estives
Monsieur le Président	de la	Coopérative d'estives du Mont Mouchet
Monsieur le Président		Association d'estives de Trailus
Monsieur Jérôme LAHONDES		Estive collective de la Montagne de Chazeaux
Monsieur Frédéric PONTIER		Estive collective de la Montagne de Chanaleilles
Monsieur Gérard MERLE		Estive collective de la Montagne du Pin
		Estive collective de la montagne de Madrières
Madame		Monique BESSE
Monsieur		Jérôme PAULET
Monsieur		Jacky SABATIER



**1<sup>er</sup> septembre 2015**  
**Ruynes-en-Margeride**

**Projets agro-  
environnementaux  
et climatiques**

1

01/09/2015



## **Ordre du jour**

- **MAEC et PAEC**
- **L'appel à candidatures 2015**
- **Proposition de périmètre pour une candidature**
- **Propositions de mesures**
- **Suite à donner au projet / échéances**
- **Questions diverses**



2

01/09/2015



## MAEC et PAEC

### - MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

- Elles font suite aux MAEt (territorialisées) de la programmation 2007-2013
- Mesures dont les objectifs sont :
  - **Le maintien** des pratiques agricoles là où elles sont favorables et menacées de disparition
  - **L'accompagnement au changement** de pratiques
- Financement :
  - Europe (FEADER) : 75 %
  - Etat ou Agences de l'eau (selon enjeu) : 25 %

### - PAEC : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques

- Obligatoire pour avoir la possibilité de souscrire des MAEC
- Doit être **validé** par l'autorité de gestion des fonds européens (Conseil régional d'Auvergne)

01/09/2015



## MAEC et PAEC

### - MAEC : Quelques évolutions par rapport aux MAET

- Les engagements unitaires :
  - Sont engagés à l'échelle de la parcelle culturale (idem MAET)
  - Certains sont maintenus (ex : Richesse floristique, absence de fertilisation)
  - Certains sont apparus (ex : Gestion des zones humides)
  - Certains ont disparu (ex : Limitation de la fertilisation)
- Quelques exemples de montants :
  - Ajustement de la pression de pâturage :
    - **56,58 €/ha/an** (chargement moyen annuel)
    - **75,44 €/ha/an** (chargement instantané)
  - Maintien de la richesse floristique : **66,01 €/ha/an**

01/09/2015



## MAEC et PAEC

- **MAEC : Quelques évolutions par rapport aux MAET**
  - Les Mesures systèmes (nouveau 2014-2020) :
    - Elles engagent **l'ensemble** (ou une partie importante) **de l'exploitation** agricole
    - 3 types de MAE systèmes existent :
      - MAE Systèmes herbagers et pastoraux (SHP)
      - MAE Polyculture-élevage (SPE)
      - MAE Grandes cultures (SGC)

01/09/2015



## L'appel à candidatures 2015

- Lancé par le Conseil Régional d'Auvergne à l'occasion de la réunion du 16/07/2015
- Document de référence transmis le 31/07/2015
- Candidature en 2015 pour une contractualisation à partir de 2016
- Portage par un seul « opérateur » local :
  - Il justifie de partenariats pour disposer de compétences :
    - Agronomiques
    - Economiques
    - Environnementales
    - En gestion de projets

01/09/2015



## L'appel à candidatures 2015

- **Le PAEC doit répondre aux enjeux fixés régionalement :**
  - **Biodiversité** : sites Natura 2000 et estives collectives > 900 m
  - **Eau** : Contrats territoriaux, aires d'alimentation de captages prioritaires, etc...
  - **Séquestration du carbone** : zonage établi régionalement (zones de plaine)
  - **Zones humides**, doivent être rattachées aux enjeux « biodiversité » ou « eau »

01/09/2015



## L'appel à candidatures 2015

- **Le PAEC doit notamment contenir :**
  - Un diagnostic du territoire,
  - Les zones à enjeux (selon définition régionale)
  - Les partenariats avec les acteurs locaux
  - Les mesures proposées et modalités de leur mise en œuvre (animation collective et diagnostics individuels)
  - Les critères de priorisation des dossiers
  - Modalités de suivi et d'évaluation du PAEC
  - Budget prévisionnel

01/09/2015



## L'appel à candidatures 2015

- **Candidature à déposer pour le 15 septembre**
- **Si candidature retenue, projet définitif à déposer pour le 15 novembre**
- **Décision finale prise en fin d'année 2015 par le Comité régional des co-financeurs, après avis de la CRAEC**

9

01/09/2015



## Proposition de périmètre pour une candidature

### Principes généraux :

- **Un périmètre obligatoirement basé sur les zonages à enjeux régionaux**
- **Un territoire globalement cohérent :**
  - Du point de vue géographique
  - Du point de vue agricole
  - Du point de vue des enjeux environnementaux

10

01/09/2015



## Proposition de périmètre pour une candidature

### Proposition de périmètre « Margeride auvergnate »

- Des enjeux centrés sur la biodiversité :
  - Estives collectives (Cantal / Haute-Loire)
  - 2 sites Natura 2000 :
    - Sommets du nord Margeride (Cantal / Haute-Loire)
    - Sommets et versants orientaux de la Margeride (Haute-Loire)
- Autres enjeux régionaux :
  - **Eau** : pas de contrat territorial à volet agricole (?)
  - **Séquestration du carbone** : territoire hors zonage régional
  - **Zones humides** : en dehors des sites Natura 2000, pas d'inventaire exhaustif et validé

01/09/2015

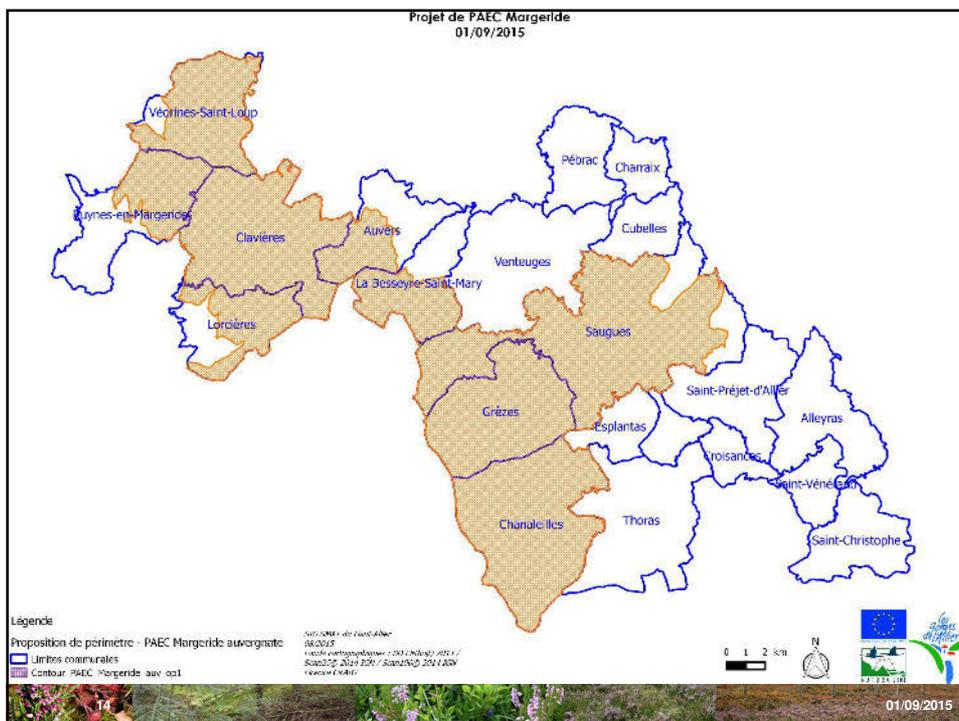
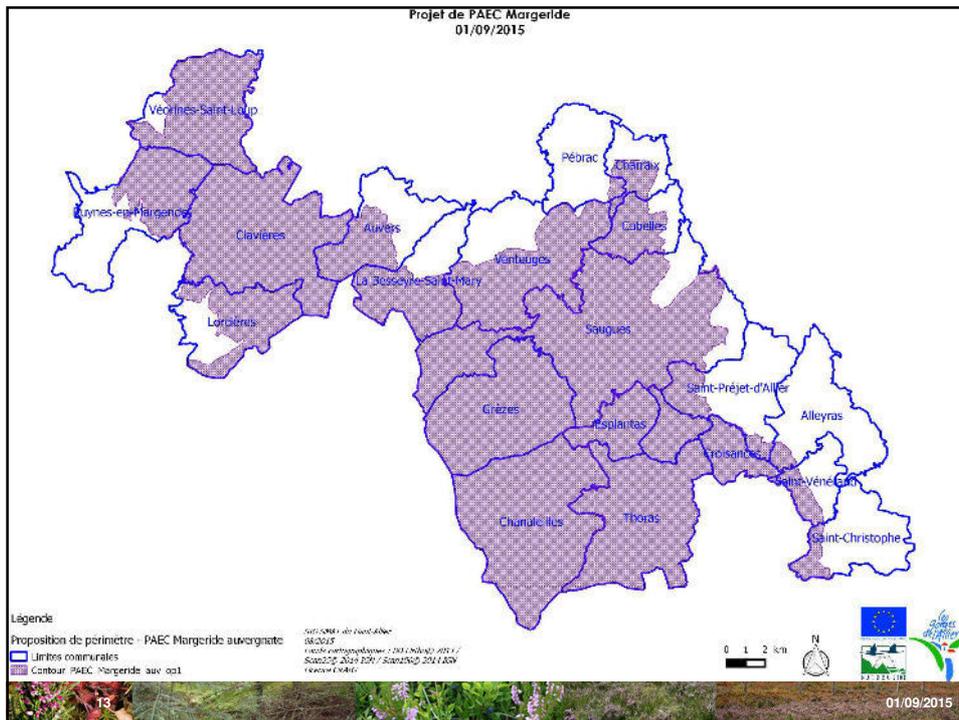


## Proposition de périmètre pour une candidature

### Proposition de périmètre « Margeride auvergnate »

- Base : communes concernées par les sites Natura 2000
- Découpage selon zonage régional estives (altitude > 900 m)
- Retrait des périmètres des autres PAEC validés ou en projet (Haut-Allier et Alagnon)
- Option : Intégration du site Natura 2000 linéaire ? (Affluents margeridiens de l'Allier)

01/09/2015





## Discussions sur l'opportunité et le périmètre de la candidature

01/09/2015



## Propositions de mesures

### Définition des mesures :

- Elles doivent répondre aux enjeux identifiés sur le territoire
- Elles doivent être adaptées au contexte agricole local
- Choix des mesures parmi une liste définie au niveau régional
- Chaque mesure possède un cahier des charges, intégrant des éléments fixes, parfois des éléments de définition locale

01/09/2015



## Propositions de mesures

- ❑ **Distinction de deux sous-zonages :**
  - Estives collectives
  - Sites Natura 2000
- **Sur les estives collectives hors zones Natura 2000 :**
  - Une seule mesure possible : Mesure systèmes herbagers et pastoraux (SHP) – entités collectives
- **Sur les sites Natura 2000 (avec ou sans estives collectives)**
  - Mesures systèmes herbagers et pastoraux (SHP individuelle et entités collectives)
  - Engagements unitaires (contractualisation à la parcelle)

01/09/2015



## Propositions de mesures

- ❑ **La mesure « systèmes herbagers et pastoraux – entités collectives » :**
  - Réservée aux entités collectives (toutes formes juridiquement constituées)
  - Engagée uniquement sur des prairies et pâturages permanents
  - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (pâturage, fauche, broyage, fertilisation, ...)
  - Engagements de résultats (choix selon surfaces) :
    - Soit présence d'au moins 4 plantes indicatrices (sur une liste de 20 plantes établie localement à partir d'une liste nationale)
    - Soit équilibre du pâturage jugé à partir d'une grille de notation du niveau de pâturage
  - A définir : plages d'effectifs d'animaux (min et max)
  - Aide : 47,15 €/ha/an (montant fixe et forfaitaire)

01/09/2015



## Propositions de mesures

### □ Les engagements unitaires (engagés à la parcelle)

- HERBE 03 : Absence de fertilisation minérale et organique
- HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage
- HERBE 07 : Maintien de la richesse floristique
- HERBE 09 : Gestion pastorale
- HERBE 13 : Gestion des zones humides
- MILIEU 01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables
- OUVERT 01 : Ouverture d'un milieu en déprise
- OUVERT 02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle

19

01/09/2015



## Propositions de mesures

### □ Des mesures complémentaires à proposer

- Animation collective de la mise en œuvre des MAEC (Mesure 7.6.2)
- Soutien aux investissements pastoraux collectifs (Mesure 7.6.4)
- Accompagnement individuel (diagnostic d'exploitation, suivi des MAEC, mesure 2.1.4)
- Investissements dans le cadre de la modernisation des élevages (Mesure 4.1)
- Formations collectives sur le raisonnement de la fertilisation et l'utilisation des engrais organiques (Mesures 1)
- Journées techniques d'échanges sur les pratiques. Ex : suivi floristique des prairies, compostage, gestion du bois bocager, utilisation de la plaquette bois, etc ... (Mesures 1)
- Suivis scientifiques de la végétation et des habitats naturels (animation Natura 2000)

- ...

20

01/09/2015



## Suite à donner / échéances

- Candidature à déposer le 15 septembre maximum à la Région
- Entre temps :
  - Sollicitation pour données agricoles (diagnostic)
  - Propositions techniques et ajustement des MAEC et mesures complémentaires
  - Rencontres à prévoir ?



Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage  
Candidature PAEC « Margeride auvergnate »  
1<sup>er</sup> septembre 2015 – Centre administratif de Ruynes-en-Margeride

### Présents :

Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire  
M. Maxime FARIGOULE, Direction départementale des territoires de la Haute-Loire  
Mme Cathy ESPERET, Département de la Haute-Loire  
M. Jean-Marc BOUDOU, Maire de Védrières-Saint-Loup  
M. Michel ALBARET, adjoint au Maire de Ruynes-en-Margeride  
M. Daniel CHARBONNEL, Fédération départementale des chasseurs du Cantal  
M. Guy MICHAUD, vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour- Margeride  
M. Jean PASCAL, Maire de La Besseyre-Saint-Mary  
M. René SOULIER, Maire d'Auvers  
M. Jean-Paul RESCHE, Maire de Montchamp  
Mme Sigrid CHILE, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride  
M. Laurent BOUSCARAT, Fédération Auvergne Estives  
Mme Lorène PASCAL, stagiaire à la COPTASA  
M. Jérôme LAHONDES, Estive de la montagne de Chazeaux  
M. Jean-Michel VIGIER, Coopérative d'estives du Mont-Mouchet  
M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier  
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Ce compte-rendu relate les principales conclusions de la réunion, sans être exhaustif sur les échanges entre les participants.

### **Rappels sur les MAEC et les PAEC :**

MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique

PAEC : Projet agro-environnemental et climatique

Ces mesures ont pour objectif :

- de maintenir les pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux identifiés par l'autorité de gestion des fonds FEADER (Conseil Régional)
- d'accompagner le changement de pratiques agricoles lorsque cela répond à ces enjeux

Ces enjeux sont notamment :

- La préservation de la biodiversité et des paysages
- La préservation de la qualité de l'eau
- La séquestration du carbone et le maintien des zones d'élevage
- La préservation des zones humides

Les détails sur les MAEC et les modalités de dépôt d'un PAEC pour que les exploitants agricoles puissent contractualiser se trouvent dans le diaporama joint à ce compte-rendu.

En ce qui concerne une candidature sur un territoire Margeride, les principaux éléments retenus, questions et observations sont :

- L'enjeu régional qui ressort localement est l'enjeu Biodiversité, représenté par les sites Natura 2000 et les espaces d'estives collectives. L'enjeu Eau, bien que présent sur la Margeride au vu des nombreuses sources et captages d'eau potable, ne présente a priori pas de zonage identifié régionalement ;
- Néanmoins, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour-Margeride porte un projet de contrat territorial sur les affluents en rive droite de la Truyère, ce projet n'est pas encore élaboré. La Communauté de communes porte également une politique agricole ;
- Deux options se présentent pour le territoire de la candidature, pour intégrer tous les enjeux régionaux présents localement :
  - o une version « réduite » intégrant uniquement les communes concernées par les deux sites Natura 2000 surfaciques des sommets de la Margeride, ainsi que les terrains d'estives collectives ;
  - o une version « élargie » intégrant en plus les communes concernées par les sites Natura 2000 dits linéaires, que sont les affluents en rive gauche de l'Allier sur le plateau margeridien ;
- La version élargie est retenue, avec une proposition de contractualisation sur les sites linéaires uniquement lorsque le périmètre et le Document d'objectifs seront validés ;
- Un portage de la candidature par le SMAT du Haut-Allier, structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » et structure animatrice du site « Sommets et versants orientaux de la Margeride » ;

Sur les mesures potentiellement proposées :

- Sur les surfaces en estives collectives, en dehors des sites Natura 2000, seule la mesure système herbager et pastoral destinée aux entités collectives peut être mobilisée.
- La fédération Auvergne estives propose de définir une plage de chargement (qui doit être définie localement) unique à l'échelle de l'Auvergne, ainsi qu'une liste de plantes indicatrices unique, ce qui se justifie sur ces terrains de montagne. Le point concernant la plage de chargement est à éclaircir.
- La proposition des mesures sera discutée avec les principaux acteurs concernés, selon les enjeux et types de couverts rencontrés.
- Les principaux engagements unitaires à retenir se trouvent dans le diaporama joint ;
- La mesure OUVERT 02 n'est pas forcément adapté au territoire, où la gestion pastorale doit répondre au maintien de l'ouverture du paysage ;
- Les mesures LINEA ne semblent pas adaptées aux sommets de la Margeride, en revanche la mesure LINEA 3 pourra être proposée sur les sites linéaires sur lesquels la ripisylve doit être entretenue.
- Il doit y avoir une cohérence avec les PAEC voisins (notamment Haut-Allier, Planèze, Agnon, ...)
- Certaines questions demeurent au jour de la réunion, elles ont été posées à la DRAAF.

Des mesures complémentaires doivent également être proposées (voir diaporama).

Les exemples suivants sont notamment cités :

- Animation collective de la mise en œuvre des MAEC ;
- Diagnostics individuels d'exploitation ;
- Formations sur la gestion du bois bocager ;
- Investissements dans le cadre de la modernisation des bâtiments d'élevage ;
- Mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique.
- ...

Le SMAT sera amené à contacter plusieurs structures pour la réalisation de la candidature, d'ici au 15 septembre.



**9 Novembre 2015  
Saugues**

**Projets agro-  
environnementaux  
et climatiques**

1

09/11/2015



## **Ordre du jour**

- Rappels – Calendrier PAEC
- Point sur la candidature
- Propositions pour le PAEC
  - Périmètre
  - MAEC
  - Mesures complémentaires
  - Autres éléments
- Questions diverses



2

09/11/2015



## Rappels – Calendrier PAEC

- Appel à candidatures lancé par le Conseil Régional en juillet 2015
- Candidature déposée le 15 septembre 2015
- Avis du comité des co-financeurs rendu en octobre : **candidature retenue**
- Dépôt du projet finalisé pour le 15/11/2015
- Avis final rendu suite à la CRAEC du 09/12
- Si validation du PAEC, mise en œuvre des MAEC en 2016 et 2017

09/11/2015



## Point sur la candidature

- Dépôt le 15 septembre 2015
- Candidature retenue avec des **remarques et rappels d'ordre général** :
  - Détails sur les budgets des MAEC, de l'animation et des diagnostics d'exploitation
  - Détails quantitatifs sur les engagements (nombre d'exploitations, surfaces, linéaires)
  - Définition des paramètres locaux des mesures
  - Critères de priorisation des dossiers
  - Bilan des projets MAET précédents
- Détail et chiffrage des mesures complémentaires (dont Bio)
- Description des indicateurs de suivi du PAEC
- Modalités de maintien des pratiques au-delà du PAEC

09/11/2015



## Point sur la candidature

- Remarques liées au PAEC « Margeride auvergnate »:
  - Bilan des contractualisations MAET précédentes
  - Revoir le coût de l'animation
  - Engagement écrit pour le phasage sur 2 ans liée à la finalisation du Docob des sites linéaires
  - Le périmètre doit se limiter aux zonages éligibles
  - Justification de la nécessité environnementale des mesures sur les estives collectives (éléments chiffrés)
  - Proposition d'associer un engagement unitaire (gestion pastorale, HERBE 09) à la mesure SHP 02

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- 1 : Propositions concernant les remarques relatives au PAEC « Margeride auvergnate »
- 2 : Propositions concernant les remarques et rappels d'ordre général

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Bilan des contractualisations MAET précédentes
- Revoir le coût de l'animation
- Engagement écrit pour le phasage sur 2 ans liée à la finalisation du Docob des sites linéaires

**Modifications faites par l'Opérateur**

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Révision du périmètre du PAEC :
  - Périmètre Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »
  - Périmètre Natura 2000 « Sommets et versants orientaux de la Margeride »
  - Périmètre Natura 2000 « linéaires » : dans l'attente du périmètre final, choix d'une zone tampon maximale de 300m de part et d'autre des cours d'eau
  - Zones d'estives collectives au-delà de 900m d'altitude
  - Zones humides inventoriées dans le cadre des PRA Odonates et Maculinea

09/11/2015

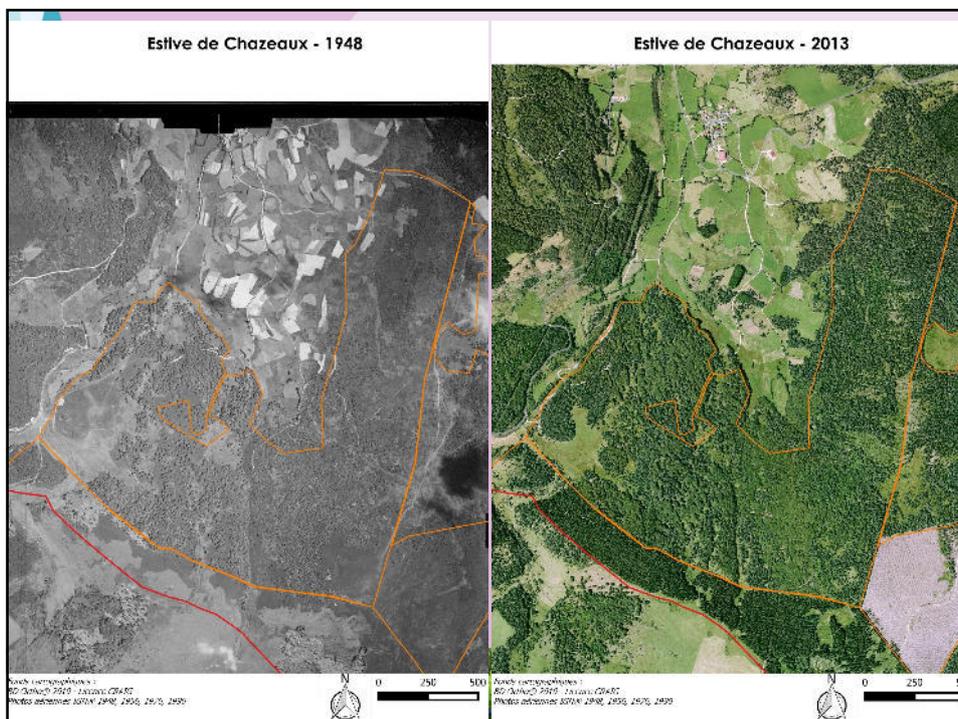




## Propositions pour le PAEC

- Justification de la nécessité environnementale des mesures en estives collectives
  - Estives de Haute-Loire : risque de déprise et de fermeture des milieux
    - Comparaison de photographies aériennes depuis 1948 (+cf étude diachronique 2010 du CBNMC sur le site Natura 2000)
    - Evolution du taux de fermeture des milieux
    - Proposition d'objectifs chiffrés de chargements à court et moyen terme
  - Estives du Cantal : risque d'intensification
    - Evolution des taux de chargements
    - Evolution de la fertilisation

09/11/2015





## Propositions pour le PAEC

- Association de la mesure HERBE 09 à la mesure SHP 02
    - SHP 02 : Respect d'indicateurs de résultats :
      - Prairies riches en fleurs → 4 plantes indicatrices sur une liste de 20
      - Surfaces pastorales → Respect de niveaux de pâturage adaptés et absence d'indicateurs de dégradation
    - HERBE 09 : Gestion pastorale → faire établir un plan de gestion pastorale et le respecter sur les 5 années de contractualisation
  - Dans les 2 cas, enregistrement des pratiques
- Montant des 2 mesures associées : 47,15 + 75,44 = **122,59 €/ha/an**

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les MAEC :
  - **Zones humides**

Engagements ou combinaisons	Montant €/ha /an	Surface ou linéaire estimé (ha ou ml)	Montant annuel total en €	Montant total en € / 5 ans
HERBE 13	120	30	3 600,00	18 000,00
HERBE 03 + HERBE 04	121,75	30	3 652,50	18 262,50
HERBE 03 + HERBE 04 + HERBE 13 + MILIEU 01	248,88	15	3 733,20	18 666,00
<b>TOTAL ZH</b>		<b>75</b>	<b>10 985,70</b>	<b>54 928,50</b>

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les MAEC :

- **Bordures de cours d'eau et ripisylves**

Engagements ou combinaisons	Montant €/ha /an ou €/ml/an	Surface ou linéaire estimé (ha ou ml)	Montant annuel total en €	Montant total en € / 5 ans
HERBE 03 + HERBE 04 + MILIEU 01	172,48	30	3 449,60	17 248,00
LINEA 03	0,85	5 000	4 250,00	21 250,00
<b>TOTAL Cours d'eau</b>		<b>30 + 5 000</b>	<b>7 699,60</b>	<b>38 498,00</b>

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les MAEC :

- **Prairies et pâtures riches en fleurs**

Engagements ou combinaisons	Montant €/ha /an	Surface ou linéaire estimé (ha)	Montant annuel total en €	Montant total en € / 5 ans
HERBE 07	66,01	200	13 202,00	66 010,00
HERBE 03 + HERBE 04	121,75	150	18 262,50	91 312,50
<b>TOTAL prairies et pâtures</b>		<b>350</b>	<b>31 464,50</b>	<b>157 322,50</b>

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les MAEC :

- Landes et parcours

Engagements ou combinaisons	Montant €/ha /an	Surface ou linéaire estimé (ha ou ml)	Montant annuel total en €	Montant total en € / 5 ans
HERBE 03 + HERBE 04	78,15	75	5 861,25	29 306,25
SHP 02 (estives) + HERBE 09	122,59	1 100	134 849,00	674 245,00
<b>TOTAL landes et parcours</b>		<b>1 175</b>	<b>140 710,25</b>	<b>703 551,25</b>

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Chiffrage global du PAEC

Milieus / Couverts	Montant annuel total en €	Montant total en € / 5 ans
Zones humides	10 985,70	54 928,50
Cours d'eau / Ripisylves	7 699,60	38 498,00
Prairies et pâtures riches en fleurs	31 464,50	157 322,50
Landes et parcours	140 710,25	703 551,25
<b>TOTAL MAEC</b>	<b>190 860,05</b>	<b>954 300,25</b>

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les Mesures complémentaires :

Objectif	Action proposée	Mesure PDR mobilisée	Montant de dépenses sur 5 ans
Optimisation du taux de contractualisation	Animation collective de la mise en œuvre du PAEC	7.6.2 : Animation collective liée à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales	
	Réalisation des plans de gestion (pastoraux, zones humides, localisation des mises en défens)		
	Effectuer des diagnostics d'exploitations préalables à la contractualisation	2.1.4 : Accompagnement individuel à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales	

19

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les Mesures complémentaires :

Objectif	Action proposée	Mesure PDR mobilisée	Montant de dépenses sur 5 ans
Pérennisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Maintien et conversion d'exploitations en agriculture biologique	11 : Aide à la conversion et au maintien en AB	
	Investissements pastoraux collectifs (restauration de landes, abreuvement, clôtures, )	7.6.4 : Soutien aux investissements pastoraux collectifs	

20

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les Mesures complémentaires :

Objectif	Action proposée	Mesure PDR mobilisée	Montant de dépenses sur 5 ans
Limitation des pollutions diffuses	Investissements dans les exploitations agricoles	Mesures 11 : Aide à la conversion et au maintien en AB	
	Organisation de <b>journées techniques d'échanges et de démonstrations</b> sur des pratiques innovantes répondant aux objectifs environnementaux. En particulier : compostage, suivi de la qualité floristique des prairies, pastoralisme, valorisation du bois bocager, agroforesterie.	Mesures 1 : Transfert de connaissances et actions d'information	
	Investissements dans l' <b>agroforesterie, le sylvopastoralisme</b> : plantations, plans de gestion, etc.	<b>8.2</b> : Soutien à l'agroforesterie	



## Propositions pour le PAEC

- Propositions concernant les Mesures complémentaires :

Objectif	Action proposée	Mesure PDR mobilisée	Montant de dépenses sur 5 ans
Suivi de l'efficacité des mesures agro-environnementales	Accompagnement individuel dans la mise en œuvre des MAEC – suivi individuel des exploitations engagées, analyse économique de l'exploitation	Mesures 2.1.1 : Services de conseil aux entreprises en milieu rural et 2.1.4	
	Suivis scientifiques des habitats naturels sur les sites Natura 2000, évaluation de leur état de conservation	<b>7.6.1</b> : Animation de Docob Natura 2000	



## Propositions pour le PAEC

- Paramètres locaux des mesures :
  - SHP 02 :
    - Liste de plantes indicatrices : Liste établie par Auvergne estives (vu avec CBNMC)
    - Conditions spécifiques autorisant les interventions complémentaires (ouverture de milieux, etc...)
    - Plages d'effectifs d'herbivores à l'échelle des unités pastorales, bornes minimale et maximale
  - HERBE 03 :
    - Question des apports magnésiens et de chaux ?
    - Chiffres de références retenus pour les apports en azote et selon les couverts (en référence à l'arrêté régional GREN)
  - HERBE 04 :
    - Définition du chargement moyen annuel maximal selon les couverts
    - Définition d'un chargement moyen annuel minimal ?
    - Définition d'un chargement instantané maximal ?

23

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Paramètres locaux des mesures :
  - MILIEU 01 :
    - Part de la surface engagée à mettre en défens : proposition **10 %**
    - Période de mise en défens :
    - Barèmes régionaux utilisés :
  - LINEA 03 :
    - Définition des ripsylves éligibles
    - Modalités du plan de gestion
    - Nombre d'années avec interventions sur les 5 ans : proposition **1 année**

24

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Critères de priorisation en cas de dépassement de l'enveloppe
  - Priorisation des exploitations selon la présence d'habitats IC sur leurs parcelles (du plus prioritaire au moins prioritaire) :
    - 1. Parcelles avec habitats humides, notamment tourbières hautes actives et dégradées, moliniaies (codes 7110, 7120, 7140, 6410)
    - 2. Parcelles avec prairies de fauche d'intérêt communautaire (6510, 6520)
    - 3. Parcelles avec autres habitats agropastoraux : Landes, nardaies (codes 4030, 5120, 6210, ...)
    - 4. Parcelles avec autres milieux herbacés non d'intérêt communautaire (Landes, sous-bois, parcours, zones humides, etc.)

25

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Autres propositions relatives aux observations sur la candidature :
  - Indicateurs / Evaluation
    - Indicateurs de réalisation :
      - Nombre d'exploitations engagées
      - Surfaces et linéaires engagés (ha, ml)
      - Budget engagé
      - Nombre de diagnostics agricoles
    - Indicateurs de résultats :
      - Evolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
      - Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire et espèces des PRA (Maculinea, Odonates)
      - Evolution des taux de fermeture des milieux engagés

26

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Maintien des pratiques au-delà du PAEC ?

27

09/11/2015



## Propositions pour le PAEC

- Autres propositions relatives aux observations sur la candidature :
  - Partenariats proposés

Organisme / Mission	SMAT Haut-Allier	Chambres d'agriculture (43/15)	Auvergne estives	CEN Auvergne
Animation collective	X	X	X	
Plans de gestion - estives	X		X	
Plans de gestion – zones humides		X		X
Plans de gestion – autres	X	X		
Diagnostics d'exploitations – estives	X		X	
Diagnostics d'exploitation - autres	X	X		

28

09/11/2015



## Questions diverses



25

09/11/2015



402  
Cope Laurent  
David



Clermont-Ferrand, le 28 DEC. 2015

SMAT-Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier  
42 avenue Victor Hugo  
BP 64  
43300 Langeac

Objet : notification de la décision concernant votre dossier de candidature PAEC « Margeride auvergnate »

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19 novembre 2015 auprès des services de l'Autorité de Gestion un dossier de candidature pour les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) au titre de la campagne 2016.

La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) s'est réunie le 09 décembre 2015 afin d'émettre un avis technique sur votre PAEC.

L'avis émis par la CRAEC pour votre dossier est le suivant : favorable ; avec les réserves suivantes :

- la validation des DOCOBs des 3 sites linéaires est un préalable nécessaire et indispensable à l'ouverture à la contractualisation des MAEC sur ces zones.
- le budget pour l'animation collective ne pourra pas être soutenu à la hauteur demandée.

Suite à la CRAEC, les cofinanceurs et l'Autorité de Gestion ont décidé de suivre cet avis. Nous avons donc le plaisir de vous informer de :

- l'ouverture du territoire délimité dans votre PAEC à la contractualisation des MAEC pour une durée de 2 ans ;
- la pré-sélection de votre projet au titre du dispositif 7.6.2 « Animation collective liée à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques » (nous vous invitons à ce titre à retirer auprès de la DRAAF un dossier de demande d'aide pour l'animation collective au titre du dispositif 7.6.2 du PDRR. Les modalités exactes de dépôt des dossiers vous seront précisées courant janvier 2016). En considération de votre dossier de candidature pré-sélectionné le 23/10/2015 et valant demande d'aide minimale, les dépenses effectuées à compter de cette date pourront être considérées comme éligibles. Il vous est rappelé que, toute dépense engagée antérieurement à cette date est inéligible y compris le premier acte juridique – par exemple devis signé, bon de commande, ou facture – passé avec un prestataire ou fournisseur.

L'attribution d'une enveloppe financière pour les contrats MAEC pour l'année de contractualisation 2016, se fera ultérieurement, une fois l'enveloppe des crédits annuels de l'Etat connue, dans la limite des capacités financières des cofinanceurs.

Toutefois, l'attribution de cette enveloppe sera conditionnée à la prise en compte des réserves émises par la CRAEC.

La Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité de la Région Auvergne (Service Feader, Eric SENSIAU, ☎ 04.73.31.85.99, ✉ [e.sensiau@cr-auvergne.fr](mailto:e.sensiau@cr-auvergne.fr)) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional,  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Jean-Michel BOSSARD

Pour le Préfet de région,  
et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt



Bernard VIU

